

## Procès verbal du 3<sup>e</sup> comité syndical du 14 février 2014

L'an 2014, le vendredi 14 février à 16 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le président, Jean-Michel GUÉRINEAU, le 31 janvier 2014, se sont réunis dans la salle 1 de l'Hôtel du Département, sis à Bourges, sous la présidence de M. Jean-Michel GUÉRINEAU qui a procédé à l'appel.

### Étaient présents :

M<sup>me</sup> Laurence RÉNIER, M<sup>me</sup> Michelle RIVET, M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguées de la Région Centre.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU, M. Daniel FOURRÉ, M. Hubert ROBIN (*à partir du point n°2 de l'ordre du jour*), M. Maxime CAMUZAT, M. Roger JACQUET, délégués du Département du Cher.

MM. Bruno DIDELOT et Gilles GONTHIER, délégués de la CDC Fercher ; M. Alain COQUILLAT, délégué de la CDC des Terres d'Yèvre ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terroirs d'Angillon ; MM. Éric LEROY et Jean-Claude TOUZELET, délégués de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Jean-Roger MATHÉ, délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher ; M. Michel HRYNKOW, délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon ; M. Roland GILBERT délégué de la CDC Pays de Néronde.

### Étaient excusés(e) et remplacés :

M. Gérard LEGRAND, délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon remplacé par M. Michel HRYNKOW suppléant ;

### Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M<sup>me</sup> Irène FELIX, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Michelle RIVET ;

M. Serge MÉCHIN, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> SINSOULIER-BIGOT ;

M. Daniel DEVAUX, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Jean-Michel GUÉRINEAU.

### Étaient excusés :

M. Jean-Marc ADAM, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M<sup>me</sup> Catherine JACOBI, déléguée de la Région Centre.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Michel GUÉRINEAU a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Jean-Claude TOUZELET comme secrétaire de séance.

## **Rapport n°1 : Approbation du procès verbal du comité syndical du 17 décembre 2013**

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le procès verbal du comité syndical du 17 décembre 2013.

## **Rapport n°2 : Budget primitif 2014**

M. Hubert ROBIN entre dans la salle à 16h40.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°2.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU détaille les recettes et les dépenses conformément au rapport.

M<sup>me</sup> Michelle RIVET évoque les futurs programmes européens pour la période 2014-2020 et précise que la Région Centre sera autorité de gestion sur les fonds FEDER notamment.

M. Alain COQUILLAT demande des précisions sur la ligne « Subv equipt Budget communautaire » présente à la page 16 de la maquette budgétaire.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'il s'agit de fonds européens et non de fonds des communautés de communes., le terme « communautaire » prêtant à confusion.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2014 à l'unanimité.

## **Rapport n°3 : Convention de financement avec la Région Centre**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°3.

M<sup>me</sup> Michelle RIVET expose l'engagement de la Région Centre avec un taux de financement tenant compte du taux de ruralité. Numeric18 bénéficie dans ce cadre d'un taux de 23,77%.

M. Jean-Claude TOUZELET intervient sur le niveau de débit (10 Mbit/s) retenu pour la montée en débit et s'étonne de la faiblesse de ce seuil.

M. Pascal BOURDILLON rappelle que cette disposition est issue du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Cher. Il précise également la difficulté pour les seuils officiels à suivre les évolutions technologiques. Pour mémoire, le seuil de haut débit était fixé à 512 kbit/s, puis à 2 Mbit/s et pourtant, le projet atout18 commercialise des services à 6 Mbit/s. De la même manière, le très haut débit est défini au niveau européen comme un service avec un débit descendant de 30 Mbit/s, alors que les offres commerciales sont d'ores et déjà comprises entre 100 Mbit/s et 1 Gbit/s.

M. Bruno DIDELOT émet le souhait de la mise en place d'une veille technologique afin que le syndicat prenne en compte l'évolution technologique.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise que le seuil retenu dans le SDTAN tient compte des réalités technologiques de 2012 et des capacités financières du territoire. Il est naturellement prévu que le SDTAN évolue et soit révisé dans les prochaines années avec une prise en compte des évolutions technologiques et réglementaires. La responsabilité de la conduite d'une révision du SDTAN incombe au syndicat mixte.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention de financement avec la Région Centre.

## **Rapport n°4 : Convention de financement avec les EPCI**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°4.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU expose la proposition de M. Alain COQUILLAT qui souhaite modifier l'article 5 – Modalités de versement. La demande consiste à modifier le premier versement qui était envisagé pour 50% du montant prévisionnel à la signature de la convention. La proposition est la suivante : 20 % du montant de la participation serait versé lors du démarrage des études d'exécution et 30 % lors du démarrage des travaux. Les autres versements restent inchangés. Cette disposition permet aux communautés de communes de disposer d'un délai suffisant pour réaliser les emprunts tout en préservant la trésorerie de Numeric18.

M. Alain COQUILLAT précise que cette hypothèse peut être modifiée ou discutée.

M. Maxime CAMUZAT souligne l'intérêt de cette proposition.

M. Bruno DIDELOT intervient pour souligner qu'au jour de la signature de l'emprunt, les chiffres devront s'appuyer sur des estimations précises.

M. Roland GILBERT demande des explications sur l'estimation des coûts pour sa communauté de communes.

M. Pascal BOURDILLON précise les différentes étapes de la procédure : première estimation des enveloppes d'investissement réalisée dans le cadre du SDTAN, réalisation des avant-projets, signature de la convention, réalisation des études d'exécution, réalisation des travaux.

M. Bruno DIDELOT demande des précisions sur l'article 3 – Engagements de la communauté de communes, notamment au niveau de la mise à disposition du foncier.

M. Pascal BOURDILLON précise que cette disposition vise à faciliter l'identification de parcelles pour l'implantation de locaux techniques, elle ne concerne pas le passage des câbles. L'engagement consiste uniquement à « faciliter » une éventuelle mise à disposition et vise à associer les communautés de communes à la phase de recherche de foncier qui peut parfois être difficile.

M. Maxime CAMUZAT souligne également les difficultés inhérentes à l'acquisition du foncier.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU soumet le rapport au vote en intégrant la proposition de modification de l'article 5.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention de financement avec les EPCI modifiée.

### **Rapport n°5 : Convention pour la dématérialisation du transfert des actes au contrôle de légalité**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°5.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention pour la dématérialisation du transfert des actes au contrôle de légalité.

### **Rapport n°6 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les assurances**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les assurances.

### **Rapport n°7 : Désignation des membres de la CCSPL**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°7.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU demande la désignation de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Il est proposé 1 titulaire et 1 suppléant représentant le Conseil général du Cher, 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Région Centre et 2 titulaires et 2 suppléants représentant les EPCI.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU se propose d'être titulaire et M. Serge MÉCHIN se propose d'être suppléant pour représenter le Conseil général du Cher ; M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT se propose d'être titulaire et M<sup>me</sup> Michelle RIVET se propose d'être suppléante pour représenter la Région Centre ; MM. Gilles GONTHIER et Jean-Claude TOUZELET se proposent d'être titulaires et MM. Jean-Roger MATHÉ et Roland GILBERT se proposent d'être suppléants pour représenter les EPCI.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU demande si le Comité syndical souhaite effectuer le vote à bulletin secret.

Aucun membre du Comité syndical ne souhaite un vote à bulletin secret.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU fixe la date de réunion de la CCSPL au 11 mars 2014 à 10 heures 30 au sein des locaux du Conseil général du Cher.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la désignation des membres de la CCSPL.

## **Rapport n°8 : Adhésion de la communauté de communes en Terres Vives.**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°8.

M. Alain COQUILLAT demande s'il convient d'effectuer une délibération au sein de chaque EPCI.

M. Pascal BOURDILLON précise que le vote pour l'adhésion d'une nouvelle communauté de communes incombe au syndicat mixte. Conformément aux statuts de Numeric18, la décision est prise à la majorité qualifiée des membres du Comité syndical et ne nécessite pas de délibérations de chacun des membres du syndicat mixte.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de la communauté de communes en Terres Vives.

## **Rapport n°9 : Plan de déploiement du SDTAN**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°9.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le plan de déploiement du SDTAN.

## **Rapport n°10 : Validation des priorités de déploiement**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°10. Suite aux concertations effectuées depuis plusieurs mois, il propose que les deux premières communautés de communes retenues pour un déploiement FTTH pilote soient les suivantes : les Terres d'Yèvre et le Pays de Nérondes.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le choix des communautés de communes des Terres d'Yèvre et du Pays de Nérondes comme territoire pilote pour le déploiement FTTH.

## **Rapport n°11 : Plan de financement du projet « FTTH – phase pilote »**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°11.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le plan de financement du projet « FTTH – phase pilote ».

## **Rapport n°12 : Convention SIG avec le SDE18**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°12.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention SIG avec le SDE18.

## **Rapport n°13 : Convention avec ERDF**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU présente le rapport n°13.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la convention avec ERDF.

À l'issue du dernier vote et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Jean-Michel GUÉRINEAU, dans un premier temps, rappelle que le syndicat mixte a effectué des démarches auprès de l'ensemble des Conseils généraux de la Région Centre et pris contact avec les départements limitrophes en vue d'établir une coopération en matière de déploiement de la fibre optique.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU expose au Comité syndical l'état d'avancement du projet de coopération engagé avec le Département d'Indre-et-Loire. L'intérêt d'une coopération réside dans l'obtention de crédits supplémentaires de l'État dans le cadre du FSN pour une bonification entre 10 et 15 %, une envergure significative pour l'exploitation du réseau notamment vis-à-vis des opérateurs privés et une économie d'échelle sur le fonctionnement du syndicat mixte. Le Conseil général d'Indre-et-Loire a manifesté sa volonté d'adhérer au syndicat mixte, une délibération est prévue d'ici l'été 2014. Le territoire concerné comprend environ 65 000 prises à raccorder.

M. Bruno DIDELOT demande l'état d'avancement d'une coopération avec le Département du Loir-et-Cher.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise qu'une rencontre est prévue le 7 mars 2014.

M. Bruno DIDELOT trouverait très intéressante une adhésion du Département du Loir-et-Cher.

M. Maxime CAMUZAT souligne également cet intérêt, notamment en matière de continuité territoriale.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise, dans un second temps, les nouvelles modalités d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations.

M. Pascal BOURDILLON rappelle que les communautés de communes financent 20 % du montant des investissements sur leur territoire. Depuis le début de l'année 2014, la caisse des dépôts et consignations accepte de subventionner 100 % de l'emprunt d'un montant allant jusqu'à 1 million d'euros, 75 % pour les emprunts dont le montant est situé dans une tranche entre 1 million et 2 millions d'euros et 50 % pour les emprunts supérieurs à 2 millions d'euros. Le taux est révisable et correspond au taux du livret A majoré d'1 %. L'emprunt s'effectue sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.

M. Alain COQUILLAT demande l'établissement du montant à emprunter pour les EPCI.

M. Pascal BOURDILLON précise que l'information sur le montant à emprunter sera disponible suite à la réalisation des avant-projets et que la caisse des dépôts et consignations est en mesure d'effectuer une offre de prêt dans un délai généralement assez court (2 à 3 semaines).

La date de la prochaine réunion du Comité syndical est fixée en séance au vendredi 23 mai 2014 à 16 heures 30.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU ayant remercié l'ensemble des participants, la séance est levée à 17 heures 45.

**Jean-Claude TOUZELET**

**Secrétaire de séance**



**Numeric18**  
L'acteur public du numérique  
**Jean-Michel GUÉRINEAU**

**Président de Numeric18**

